

Lignes directrices

acceptées par le Conseil d'administration le 16 juin 2005

Sommaire

Principes généraux

Notions fondamentales
Service public
Chaîne privée

Exigences contractuelles pour les collaborateurs

Conflits d'intérêts
Apparitions publiques

Travail rédactionnel

Questions juridiques lors du tournage

Cas particuliers

Elections et votations
Thèmes religieux
Représentation de la violence
Réclamations
Emissions spéciales

Autorisation de diffusion

Le travail devant la caméra



TeleBielingue

Lignes directrices

Ces lignes directrices sont valables pour tous les collaborateurs journalistiques qui participent à l'élaboration des programmes de TeleBilingue. Elles définissent les règles professionnelles qui aident à assurer les standards de qualité de TeleBilingue ainsi qu'à respecter le droit et l'éthique des médias. Chaque collaborateur a l'obligation de prendre connaissance de ces lignes directrices et de s'y tenir.

Les collaborateurs qui participent à l'élaboration des programmes sont toutes les personnes prenant directement part à la production du contenu des programmes (news, talks, interviews, Pulsations, Teleglise, Immobilier, émissions spéciales, etc...), indépendamment du type de contrat qui les lie à TeleBilingue.

Principes généraux

Notions fondamentales

Le programme de TeleBilingue se définit par les caractéristiques suivantes:

TeleBilingue remplit une prestation de service public comme le stipule sa concession.

TeleBilingue est une chaîne d'informations

TeleBilingue est une chaîne bilingue

TeleBilingue est une chaîne régionale qui s'adresse à l'agglomération de Bienne, au Seeland, au Jura bernois, à Granges ainsi qu'au District du Lac fribourgeois; cette région représente un potentiel de 250'000 téléspectateurs âgés de plus de 15 ans.

Service public

Conformément à son mandat de service public, la programmation de TeleBilingue dans le domaine de l'information s'oriente selon les règles de base suivantes:

Bilinguisme: TeleBilingue contribue au développement positif de la région et en particulier à sa nature bilingue. La chaîne rend compte de l'engagement et des prestations de personnes et d'entreprises ayant des racines locales et régionales. Exemple: nous donnerons (relativement!) davantage de poids à un événement organisé par une entreprise locale de manière peut-être un peu moins professionnelle qu'à une grande manifestation organisée par un acteur d'envergure nationale.

Nous évitons de produire, dans la mesure du possible, des reportages ou des émissions en une seule langue. Dans ce but, nous nous efforçons d'équilibrer les deux langues au sein de notre équipe. Cependant nos collaborateurs se doivent de maîtriser, en tout cas passivement, la seconde langue qui n'est pas leur langue maternelle (des exceptions à cette règle doivent être agréées par la direction des programmes lors de l'engagement).

Rapport régional: TeleBilingue cherche à être un complément à l'offre nationale. C'est pourquoi chaque thème doit avoir un rapport clair avec notre région. De cette manière, nous garantissons un service public exclusif pour notre bassin de diffusion.

Pertinence de l'information: dans chaque compte-rendu, elle consiste à évoquer tous les faits importants connus et à ne mentionner que ce qui peut être tenu pour véridique en toute connaissance de cause et en toute conscience. La pertinence de l'information suppose une connaissance du sujet par le journaliste (préparation approfondie, recherche précise). Elle suppose également de la transparence (les sources sont explicitement nommées), une représentation équitable de l'opinion opposée et l'absence de préjugés quant aux résultats possibles d'une recherche journalistique. Ceci implique que le journaliste doit prendre ses distances par rapport à son propre point de vue.

La pluralité des faits et des opinions se rapportant à un thème doit être exprimée de manière équilibrée. Des faits qui contredisent une thèse ne doivent pas être passés sous silence.

Réalité multiculturelle: TeleBilingue tient compte du taux élevé d'habitants étrangers et de leurs cultures respectives en prenant en considération ces minorités et leurs intérêts lors de la planification des programmes et des reportages.

Indépendance: TeleBilingue est neutre et ne privilégie aucune idéologie, aucun parti ni aucun autre groupement d'intérêts.



Lignes directrices

Chaîne privée

TeleBilingue est une chaîne de télévision privée qui appartient à parts égales à la société W. Gassmann S.A. et au Bureau Cortesi Bienne.

TeleBilingue dépend par conséquent des recettes de la publicité et du sponsoring. En ce qui concerne la publicité, le client est roi. Par principe, les activités de la régie publicitaire et de l'équipe rédactionnelle doivent cependant être nettement séparées. Ce qui signifie en particulier que:

Des clients publicitaires de TeleBilingue ne doivent pas être traités de manière privilégiée.

Des contrats de publicité ou de sponsoring ne doivent pas être liés à des prestations rédactionnelles.

La régie publicitaire ne peut en aucun cas donner des directives à la rédaction quant au contenu des programmes ni faire des promesses à ses clients quant à ce contenu.

La publicité doit être visuellement clairement séparée de la partie rédactionnelle des émissions.

Des événements auxquels TeleBilingue participe en tant que partenaire média ne doivent pas être privilégiés dans les reportages. Ils peuvent par ailleurs être traités de manière critique, selon les règles journalistiques habituelles.

Exigences contractuelles pour les collaborateurs

Les collaborateurs de la rédaction de TeleBilingue travaillent dans le respect des prescriptions juridiques et dans l'intérêt de la chaîne, en particulier selon les règles suivantes.

Conflits d'intérêts

Le public de TeleBilingue doit pouvoir se fier au fait que les décisions rédactionnelles ne sont prises qu'en fonction de motivations journalistiques et non en fonction d'autres influences.

Afin d'éviter de possibles conflits d'intérêts chez les journalistes de TeleBilingue et afin de prévenir toute position partisane, ces lignes directrices sont valables pour tous les collaborateurs de nos programmes, c'est-à-dire pour les journalistes, les présentateurs et tous ceux qui participent directement au contenu des programmes.

Ces collaborateurs exposent clairement à la direction des programmes les liens d'intérêts qui pourraient résulter de leurs activités professionnelles respectives. Cette information est un devoir de la part du collaborateur. Par principe, les liens d'intérêts doivent être discutés lors d'un nouvel engagement. Ce devoir d'information reste cependant également de mise lorsqu'une nouvelle activité professionnelle d'un collaborateur déjà engagé pourrait mener à des conflits d'intérêts. Le supérieur direct décide si un engagement est attribué ou maintenu. Le supérieur peut exiger un renvoi.

Les principaux liens d'intérêts sont:

l'appartenance à un parti politique

les activités au bénéfice de partis, d'associations et d'entreprises

la participation à des entreprises

les mandats auprès de conseils d'administration

les mandats de consultation

les liens de parentés ou les relations personnelles intimes avec des personnes d'intérêt public, ceci lorsque le journaliste doit parler de ces personnes.



Lignes directrices

Apparitions publiques

Des contrats d'animateurs ou d'animatrices de discussions publiques et de manifestations similaires peuvent être acceptés, aussi longtemps que les thèmes débattus le sont de manière controversée et qu'il apparaît clairement que le collaborateur de TeleBilingue est indépendant de l'organisateur de la manifestation.

De tels engagements doivent être discutés avec la direction des programmes. Ils sont soumis au processus d'autorisation habituel pour des occupations annexes. Les rétributions pour de telles activités doivent rester dans un cadre raisonnable, afin d'éviter de créer une impression de vénalité.

Durant les phases délicates précédant des élections ou des votations, des règles particulières sont à respecter.

Les collaborateurs impliqués dans la rédaction des programmes et en particulier les présentateurs ne prennent pas publiquement position par rapport à des enjeux politiques en cours.

Pour des apparitions de nature commerciales, une autorisation de la direction des programmes est également nécessaire.

Les journalistes n'achètent pas d'informations ou de dossiers. Des personnes qui donnent des renseignements à des collaborateurs de TeleBilingue ne seront en aucun cas rétribuées.

Les collaborateurs de la rédaction n'acceptent pas de cadeaux ou d'attentions qui pourraient réduire leur indépendance professionnelle. Comme ordre d'idée, on estime qu'un cadeau d'une valeur supérieure à 100 francs ne doit pas être accepté. Il n'est admis en aucun cas de recevoir de l'argent comptant.

Les collaborateurs de TeleBilingue n'ont pas le droit de tirer profit à des fins personnelles d'informations qu'ils auraient obtenues dans l'exercice de leur profession journalistique.

Représentations au sein d'organisations, d'associations, de comités d'organisation, etc.: afin de garantir leur indépendance politique et d'éviter les conflits d'intérêts, les collaborateurs de la rédaction refuseront, en règle générale, de tels mandats de représentation.

Des exceptions à cette règle peuvent être admises par la direction des programmes, pour autant que la représentation en question ne soit pas liée à des intérêts politiques ou économiques. Dans les cas douteux, la décision revient à la direction des programmes.

Travail rédactionnel

Les journalistes de TeleBilingue font leurs recherches selon les deux principes de l'absence de préjugés et de la véracité des faits.

Les sources doivent être vérifiées. En règle générale, les communiqués de source policière ou administrative n'ont pas besoin d'être vérifiés.

En cas de sujets controversés, tous les protagonistes doivent être entendus. Les personnes concernées doivent pouvoir s'exprimer sur ce sujet dans des conditions identiques.

Si quelqu'un se refuse à faire un commentaire, ceci sera mentionné dans le reportage, sans toutefois donner la raison de ce refus.

Les journalistes de TeleBilingue se réfèrent aux exigences de base du journalisme d'information. Ainsi chaque nouvelle répond aux 5 questions en «W»:

Qui? (Wer?)
Quoi? (was?)
Comment? (Wie?)
Quand? (Wann?)
Où? (Wo?)



Lignes directrices

Attention à la question «pourquoi?»; en général, sa réponse contient une opinion qui ne devrait pas être donnée par le journaliste.

Une personne interrogée dans le cadre d'un reportage peut exiger que lui soient montrées les citations qui ont été retenues dans ses déclarations avant la diffusion du reportage. Par contre, cette personne n'a aucun droit d'exiger de voir l'ensemble du reportage avant sa diffusion. Dans des cas exceptionnels, comme ceux de portraits sensibles, l'ensemble d'un reportage peut être montré à titre de preuve de confiance.

Les souhaits de correction de la personne interviewée doivent être pris en considération lorsqu'elle désire enregistrer une autre déclaration dans le reportage ou lorsqu'il s'agit d'éviter les malentendus, cafouillages, etc... Des erreurs évidentes (par exemple des chiffres erronés) doivent également être corrigées.

Dans le cas où seuls des extraits d'une interview peuvent être utilisés, ces derniers devront être choisis de manière à ne pas dénaturer l'essentiel des propos de la personne interrogée.

Des interviews téléphoniques ne peuvent être enregistrées qu'avec l'accord de l'interlocuteur. Au début de la conversation, cet accord doit être obtenu et, si possible, enregistré.

Par principe, TeleBilingue est une plate-forme ouverte à tous les sujets. Tous les collaborateurs de la rédaction veillent à ce que des personnes différentes soient invitées pour les interviews et les talks. Personne ne doit être privilégié ou invité nettement plus souvent que quelqu'un d'autre, sauf si le concept de l'émission l'exige.

Lors d'émissions ou de reportages sponsorisés, la direction des programmes se doit d'intervenir, si des règles de base rédactionnelles risquent d'être enfreintes.

Les concepts d'émissions doivent être agréés par le Conseil d'administration sur proposition de la direction.

Si, dans le cadre d'un reportage, d'une interview, etc..., une personne se montre sous un angle défavorable, par manque d'expérience, de connaissances ou pour d'autres raisons handicapantes (problèmes physiques ou psychiques, consommation de drogue, etc...), cette personne sera «protégée». Cette protection consiste à lui faire remarquer la représentation peu flatteuse de sa personne, à retravailler le reportage en conséquence ou, dans les cas extrêmes, à ne pas le diffuser du tout.

Questions juridiques lors du tournage

Par principe il est permis de filmer sur la voie publique et dans les bâtiments publics sans autorisation particulière. Font exception les bâtiments des tribunaux et de la police (pour la protection d'éventuels condamnés).

Pour pouvoir filmer à l'intérieur de maisons (entreprises, magasins, bâtiments privés, appartements), il faut obtenir l'accord du propriétaire. Filmer dans des lieux privés sans autorisation correspond à une violation de domicile.

Avec une caméra posée dans la rue (c'est-à-dire sur la voie publique), on peut par contre tourner des images d'espaces privés, comme celles d'un jardin ou même celles prises à travers une fenêtre. Avant d'avoir recours à de telles prises de vue, il s'agit toutefois d'évaluer si leur utilité est en rapport avec les ennuis qu'elles risquent de créer.

Par principe il faut éviter d'inclure des surfaces publicitaires dans l'arrière-plan du cadrage. Lors de manifestations ou d'événements (sauf lors de manifestations sportives), il s'agit donc de ne jamais placer les personnes à interviewer devant des supports publicitaires ni de montrer toute autre forme de publicité volontairement exhibée. L'utilisation d'une caméra cachée est interdite par principe.

Si une caméra cachée doit néanmoins être utilisée dans des cas dûment motivés, la personne ainsi filmée doit en être informée immédiatement après le tournage. Si l'intéressé donne son accord pour une diffusion, la séquence d'images peut être utilisée. Dans le cas contraire, l'enregistrement doit être détruit.



Lignes directrices

On peut toutefois admettre une exception à cette règle dans le cas où l'intérêt public pour ces images est si grand que l'infraction à la loi ne serait pas punie ou que le risque d'un éventuel procès peut être assumé. Dans un tel cas, il importe de se faire conseiller juridiquement et d'informer la direction des programmes.

Une information fiable concernant les questions de droit en matière de médias peut être obtenue dans l'ouvrage « Peter Studer, Rudolf Mayr von Baldegg: Medienrecht für die Praxis », Zurich 2000.

Cas particuliers

Il n'existe aucun thème tabou pour TeleBilingue. Certains thèmes doivent cependant être abordés avec une attention toute particulière. Parmi ceux-ci, il faut noter particulièrement:

Elections et votations

TeleBilingue joue un rôle important dans la formation de l'opinion des citoyens lors d'élections ou de votations.

Les thèmes controversés doivent toujours être traités de manière controversée. Durant la phase d'une campagne électorale ou de votation, l'équilibre des points de vue de nos reportages est particulièrement important.

Les invités des interviews et des talks doivent également être choisis avec une prudence particulière. Le droit ne définit pas à partir de quand débute la phase critique en période pré-électorale. TeleBilingue commente les thèmes avec une prudence particulière quelques semaines avant le scrutin.

En règle générale, les thèmes des votations ou les enjeux des élections ne sont plus commentés durant la semaine qui précède un scrutin.

Lors de votations ou d'élections importantes, la direction des programmes et la direction générale, voire également le Conseil d'administration, définissent la position de base par rapport au contenu du thème traité. Cette position est à respecter par tous les collaborateurs et doit servir de référence pour tous les commentaires et tous les reportages.

Thèmes religieux

Les thèmes religieux sont traités comme tout autre thème. Les rites les plus significatifs de la foi chrétienne sont:

- le baptême
- l'onction
- la confirmation
- le mariage
- la confession
- l'eucharistie
- l'ordination
- l'extrême onction
- l'enterrement

Ces thèmes ainsi que leurs pendants dans d'autres orientations de foi sont à traiter avec respect.

En cas de doute, afin d'éviter de blesser les sentiments religieux, TeleBilingue relèguera ses propres considérations et points de vue à l'arrière-plan.

Une réserve toute particulière est de mise à l'encontre de religions minoritaires ou étrangères.



Lignes directrices

Représentation de la violence

Des images de victimes de crimes, d'accidents ou de catastrophes naturelles peuvent être montrées. La tâche d'une chaîne de télévision n'est pas de montrer des images enjolivées de la réalité.

Pour autant qu'elles aient une valeur d'information, des images de violence peuvent être montrées dans une durée raisonnable. Le devoir de réserve reste cependant primordial parce que la notion de respect moral est particulièrement importante pour une télévision locale.

Il n'est par contre pas permis de montrer des mourants ou des visages reconnaissables de personnes décédées ou grièvement blessées. Ceci parce que, dans le pire des cas, un parent pourrait apprendre qu'un proche est mort ou grièvement blessé par l'intermédiaire de la télévision.

Les affaires de drames familiaux ou d'actes désespérés seront traités avec réserve par TeleBilingue. De manière générale, TeleBilingue ne parlera pas de cas de suicide.

Le sexe ne sera un thème développé qu'avec une grande réserve par TeleBilingue, et seulement si le sujet présente un intérêt d'information en tant que fait de société ou d'évènement culturel.

Réclamations

Les critiques et les réclamations sont importantes pour permettre d'améliorer ses propres performances. Elles sont par conséquent des éléments positifs dans notre vie professionnelle. C'est pourquoi nous nous devons de réagir ouvertement aux critiques et aux réclamations, de manière professionnelle et en respectant le point de vue de nos téléspectateurs et de nos clients.

Nous partons du principe que la personne qui dépose une réclamation exerce sa critique de manière justifiée.

Nous faisons preuve de bonne volonté dans l'examen d'une critique qui nous a été soumise et nous proposons des mesures adéquates pour y répondre. Il faut cependant souligner que de telles mesures ne doivent pas ternir l'image de TeleBilingue.

Si de telles mesures devaient s'avérer insuffisantes ou qu'elles ne devaient pas exister, la direction générale en sera informée.

Le traitement d'une réclamation doit toujours se faire dans les meilleurs délais et dans un style adéquat. En cas de réclamations importantes, il faut signaler qu'il peut être fait appel à l'ombudsman de TeleBilingue.

Emissions spéciales

En plus du journal télévisé quotidien (émission INFO), TeleBilingue diffuse également quelques autres émissions.

Il s'agit nominativement de:

Critique à 3
AperiCip
Teleglise
Pulsations
Immobilier

Ces émissions sont réalisées en collaboration avec d'autres institutions et leur contenu rédactionnel est en partie conçu par des équipes rédactionnelles externes.

Ces collaborateurs externes ont le devoir d'informer régulièrement TeleBilingue sur les émissions planifiées. Ils sont également tenus de respecter toutes les directives journalistiques.



Lignes directrices

Autorisation de diffusion

Par principe, rien ne peut être diffusé sur TeleBilingue sans avoir d'abord été contrôlé et approuvé par la direction des programmes ou par une autre personne responsable. Ceci concerne les reportages, les émissions dans leur ensemble ainsi que les spots publicitaires.

Si des conflits apparaissent lors de l'obtention de l'autorisation de diffusion, c'est à la direction des programmes que revient le pouvoir de décision finale. Les partenaires d'émissions (sponsors) doivent être informés de cet état de fait, et en particulier de la responsabilité de la direction des programmes, dès le début de leur collaboration avec TeleBilingue.

A l'exception d'aspects relevant de la sphère juridique (LRTV), les demandes de nos partenaires seront examinées avec bonne volonté.

En cas de graves dissensions entre les désirs et les opinions des deux partis, la direction générale interviendra à temps.

Le travail devant la caméra

Par principe, toutes les personnes qui présentent une émission sur TeleBilingue ou qui envisagent d'apparaître régulièrement sur TeleBilingue doivent passer par un casting. Ceci est également valable pour des émissions sponsorisées.

Personne ne peut être engagé pour des passages réguliers à l'écran sans que sa télégénie n'ait été testée au préalable.

De plus, des personnalités connues de la vie publique (politiciens, propriétaires d'entreprises, leaders économiques, etc...) ne peuvent pas être engagées comme présentateurs.

Les présentateurs et les présentatrices sont les enseignes de TeleBilingue. C'est pourquoi il va de soi qu'ils et elles doivent présenter toutes les émissions en veste, à l'exception des jours de canicule où une chemise, une blouse ou un T-shirt sans inscription peuvent être tolérés.

TeleBilingue SA

Marc Gassmann
Président du Conseil d'administration

Mario Cortesi
Vice-président du Conseil d'administration



TeleBilingue